



RELEVÉ DE DECISIONS

Réunion d'installation du *Conseil Scientifique du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (CSP)*

Montlosier

18 septembre 2015, 14 h 00 – 17 h 00

Pour le SMPNRVA :

>élus présents :

- Roger Gardes, Président
- Agnès Mollon, 2^{ème} Vice-Présidente

>Membres de la DG présents :

- Isabelle Blanc, Directrice
- Cécile Birard, coordinatrice-responsable EP2 (Biodiversité, Ressources et Espaces naturels)
- Christine Montoloy, coordinatrice-responsable Cellule « Chaîne de Puys »
- Jérémie Papin, coordinateur-responsable EP3 (Urbanisme, Paysages, Energies)
- Marie-Noëlle Basmaison, coordinatrice-responsable EP4 (Développement social durable)
- Carine Dubos, coordinatrice-responsable de l'Espace Ressources transversales (Charte, plan d'actions du SMPNRVA)

>Excusé(s) : Gilles Garraud, coordinateur-responsable des Fonctions Support

Membres du Conseil Scientifique présents :

✓ M. Pierre Boivin	Retraité (ex Chargé de recherches Géologie Pétrologie Labo Magmas et Volcans)	✓ Mme Mauricette Fournier	MCF Géographie humaine, Responsable Master 2 recherche "Territoires, acteurs, modélisation" (TAM), Responsable de l'axe "Innovation, patrimonialisation, valorisation des ressources" du CERAMAC
✓ M. Xavier Bonnet	Paysagiste-concepteur – A3 Paysage	✓ M. Charles Lemarchand	Chargé de mission Faune sauvage et Habitats – Catiche Productions
✓ M. Eric Bordessoule	MCF Géographie, systèmes pastoraux - CERAMAC	✓ M. Jean-Bernard Marsat	Ingénieur-chercheur Irstea, UMR Métafort – Sciences de Gestion, management territorial (tourisme)
✓ M. Pascal Carrère	Directeur d'Unité INRA, expert écologue/agronome	✓ M. Yves Michelin	Professeur VAS, Directeur-Adjoint UMR Métafort, VetAgroSup, Irstea
✓ M. Jean Corneloup	MCF-HDR, Responsable TSPR Master SIMIP, Président de sportsnature.org	✓ M. Romain Pradinas	Géographie, Paysage, Agronomie Chargé de mission Habitat-Flore – CBNMC
✓ Maître Christèle Eyraud	Avocat à la Cour, Droit Public, Droit de l'Environnement	✓ M. Michel Streith	Anthropologue, Chercheur CNRS au LAPSCO, UMR 6024
✓ Mme Katia Fersing	Chercheuse associée, Ethnologue, Chargée de mission Patrimoine et Culture – OT de Roquefort-sur-Soulzon	✓ M. Dominique Vollet	Directeur UMR Métafort – Irstea, Economie régionale (valorisation des produits de qualité), évaluation de politiques publiques

Membres du Conseil Scientifique excusés : M. Christian Amblard (Directeur de recherches, Eaux et milieux aquatiques, CNRS, UMR 6023, LMGE) - M. Patrice Cayre (Géographe, sociologue, AgroParisTech, Engref) – M. Yannick Miras (ingénieur de recherche Paléoécologie, Archéobotanique) – M. Frédéric Serre (Docteur en Géographie, climatologue)

Secrétariat de séance / Relevé de décisions (rédaction) : Nathalie Manoury, assistante DG

CONSEIL SCIENTIFIQUE – Volet institutionnel

Contact : RG, IB

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
Règlement intérieur du Conseil Scientifique du PNRVA (CSP)	1. Finalisation et adoption du règlement intérieur du PNRVA : IB exprime ses excuses pour la communication tardive du projet de règlement intérieur aux membres du CSP. Le règlement intérieur sera soumis au Comité syndical du SMPNRVA le 21 novembre 2015 pour validation > Confirmation de l'existence officielle du CSP à partir de ce vote du CS.	→ Membres du CSP, Roger Gardes, Agnès Mollon, IB, DG

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
	<p>↳ Examen du document article par article :</p> <p>-<u>article 2</u> : précision souhaitée par Pierre Boivin > remplacement d' « universitaires » par « chercheurs, universitaires, et scientifiques... ».</p> <p>-composition : un maximum de 20 personnes > base stabilisée à 18 membres à ce jour.</p> <p>-organisation : élection d'un Pdt et d'un Vice-Président > accord de principe.</p> <p>-<u>article 3</u> : pas de remarques. Précisions apportées par Isabelle Blanc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Commissions du SMPNRVA (environ 3 réunions / an) sont ouvertes, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> >aux membres du Conseil Scientifique du PNRVA (CSP) >aux membres de l'autre instance participative du PNRVA, le Conseil d'Initiatives du Territoire (CIT). <p>-<u>article 4</u> : rôle et missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-Bernard Marsat demande si toutes les missions du territoire sont ciblées via le CSP ? >Isabelle Blanc répond qu'effectivement, c'est bien le cas. - Comment est organisé le lien entre chaque CSP de PNR et la Fédération des Parcs ? >IB : ce lien s'effectue via le CORP fédéral (Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective). ⇒ D'autre part, CSP et CORP participent également à la réflexion sur la relation homme-nature (contribution attendue sur ce thème d'ici 2017 par la Fédération). <p>-<u>article 5</u> :</p> <p>Pierre Boivin : il est indiqué que le CSP doit informer, en amont, le SMPNRVA des recherches qu'il doit mener sur le territoire ⇒ <i>ceci peut être interprété comme une forme de censure. C'est une formulation un peu forte et contraignante.</i></p> <p>Isabelle Blanc : il ne s'agit pas d'une censure mais d'un devoir d'information réciproque. CBI explique, en effet, que le SMPNRVA est très souvent sollicité par des stagiaires ou enquêté et n'a jamais de retour concernant les résultats de ces travaux. Il faut qu'on s'engage à s'informer réciproquement.</p> <p>Pascal Carrère : cet engagement est intenable > le nombre des actions menées sur le territoire est trop important (2000 chercheurs travaillent sur le territoire).</p> <p>>> il faut trouver une autre formulation du type ⇒ « en fonction de leurs connaissances, les membres du CSP tiennent informé le SMPNRVA de recherches menées sur son territoire ».</p> <p>→ DECISION : on supprime cette phrase des règles déontologiques pour l'intégrer dans la rubrique « Veille prospective et avis » > reformuler la phrase sur la base d'une « information collective et réciproque sur les travaux en cours et/ou réalisés ou dont ils auraient connaissance ».</p> <p>⇒ Autre proposition du SMPNRVA (acceptée par l'assistance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u> dans le compte-rendu annuel d'activité du SMPNRVA, inclure une rubrique sur l'activité du CSP</u> ▪ <u> et, dans le site internet du SMPNRVA, un onglet « CSP » va être intégré pour répertorier toutes les études effectuées ou en cours (ou un lien pour permettre l'accès à celles-ci).</u> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Devoir de réserve : il est impératif de respecter un devoir de réserve sur les sujets / aspects faisant l'objet d'une consultation du SMPNRVA.</i> - <u>Article 5 :</u> Remarque d'Isabelle Blanc : rajouter « préalablement » dans la phrase : « informer préalablement le Président de toute question que le SMPNRVA souhaite poser au CSP, de toute mission qu'il lui propose ». - <u>Article 7 :</u> Pas de modification. <p>CONCLUSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Approbation du règlement intérieur ainsi modifié par les membres du CSP présents. → Approbation du règlement intérieur, dans un 2^{ème} temps, par le Comité syndical du SMPNRVA, dans sa séance du 20 novembre 2015. <p>SMPNRVA – DG → corrections du règlement intérieur en conséquence et envoi aux membres du CSP.</p>	
Présidence, Vice-Présidence	<p>2. Election du Président et du Vice-Président du CSP :</p> <p>☞ <i>Pas de candidatures reçues à ce jour.</i> La motivation et la décision d'assumer cette fonction dépendent de la charge de travail des uns et des autres... Il ne s'agit pas d'une question de formalisme, cela manquait avant et c'est important en termes de portage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean Corneloup demande en quoi le rôle de Président / Vice-Président consiste exactement. Isabelle Blanc : celui-ci consiste en une co-animation et un co-pilotage. - Pierre Boivin précise que, pour remplir cette fonction, il faudrait privilégier la désignation d'une personne qui bénéficie déjà d'un appui technique (par exemple : Christian Amblard, absent à la présente réunion ?). <p>☞ <i>Moyens logistiques / Secrétariat :</i> assurés par une personne référente appartenant à la DG > Nathalie Manoury,</p>	→ Membres du CSP, Roger Gardes, Agnès Mollon, IB, DG

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
	Contexte(s) → décision(s) assistante de la DG ? <ul style="list-style-type: none"> - Jean Corneloup souligne qu'il est important de déterminer, dans un 1^{er} temps, la raison pour laquelle on se dote d'un CSP et définir ce qu'on veut faire de et avec celui-ci. Cette question est fondamentale et doit précéder la désignation du Président et du Vice-Président, lesquelles doivent être abordées ensuite, en pleine conscience. - Yves Michelin : effectivement, la personne qui sera Président sera portée par le projet conduit par le CSP. → Pdt Roger Gardes: accord pour que l'élection du Président et du Vice-Président du CSP soit reportée à une prochaine réunion du CSP (date à programmer conjointement par la Directrice du SMPNRVA, Isabelle Blanc, et le CSP). 	
Proposition des services du SMPNRVA sur des sujets collaboratifs + retour sur la réunion du matin consacrée au projet « valorisation des patrimoines » du SMPNRVA + un point spécifique « évaluation »	3. Proposition des services du SMPNRVA sur des sujets collaboratifs : ⇒ accord pour possibilité de travail commun sur des sujets collaboratifs : 3 réunions / an. Restitution en plénières. Point sur travaux menés, sur les représentations, sur certains éléments... ⇒ en parallèle, d'autres types de rencontres seront organisés >> 5 modalités de collaboration du CSP sont envisagées (via une extraction de membres du Conseil Scientifique, comme pour le sujet de la valorisation des patrimoines) : <ol style="list-style-type: none"> 1. le CSP est déjà actif par rapport à la Valorisation des Patrimoines : 5 membres du CSP déjà mobilisés sur ce sujet > cf. réunion de ce 18/09 matin > point par Marie-Noëlle Basmaison (cf. page 4, § 4) 2. le CSP est également déjà actif vis-à-vis du sujet de l'évaluation : ont participé à une réunion en juin + autres réunions à venir (octobre 2015...) > point par Carine Dubos (plus-value de l'apport des membres du CSP relativement à ce sujet). Cf. page 5, § 5. <p>⇒ autres modes de collaboration envisagés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Un point a été réalisé relatif à une sollicitation large spectre sur des sujets philosophiques : travail du CORP fédéral sur le sujet « relation homme / nature ». 4. Collaboration(s) proposée(s) par les membres du CSP : <ul style="list-style-type: none"> - Petits projets pédagogiques collectifs tutorés ou pas (micro-projets). - Accueil des stagiaires : pour les stagiaires individuels : la loi a changé > la position du SMPNRVA est la suivante : >> nous ne pouvons pas accueillir pour les stages supérieurs à 2 mois plus de 10 % de notre effectif permanent > soit 5 stagiaires, voire 6 / an (disposition applicable pour cette année 2016). Limitation du nombre de stagiaires accueillis au regard du budget et de la capacité d'encadrement de notre structure. Il nous faut veiller à limiter l'effet « appel d'air » créé par les résultats du stage. Le stagiaire doit réaliser une mission que nous n'avons pas le temps de mener > ce qui fera l'objet d'une validation par le CS du SMPNRVA. <p>- Yves Michelin : l'interprétation que le SMPNRVA fait de cette disposition nous semble inexacte : nous comprenons que ce chiffre est considéré en cumulé simultanément (soit 6 stagiaires simultanément pendant 40 jours de stage effectif / de présence effective dans la structure), ce qui n'est pas la même chose. → IB / RH : vérifier cela avec le Contrôle de Légalité de la Préfecture.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le CSP devra-t-il donner son avis sur les sujets de stages ? > IB : il peut être force de proposition pour proposer des stagiaires, des sujets de stages... ✓ Pascal Carrère : cela ne relève pas du rôle classique d'un CSP. Cela pose un problème de déontologie : on ne peut être juge et partie. ✓ Yves Michelin : on peut donner un avis sur un candidat. On peut apporter une aide à la décision. ✓ Par rapport au projet scientifique global, le rôle des membres du CSP serait-il d'apporter des forces vives pour réaliser votre projet ? > on ne peut faire de passe-droit. ✓ Isabelle Blanc : de notre côté, on ne pourra être trop sollicités pour l'accueil de stagiaires. ✓ Pierre Boivin : il faut qu'on conserve la possibilité de proposer au SMPNRVA des stagiaires, en précisant également de quel type de stages il s'agit... ✓ Dominique Vollet comprend les réticences de ses collègues par rapport aux conflits d'intérêt concernant les propositions de stagiaires faites par les membres du CSP au SMPNRVA et les problèmes du SMPNRVA vis-à-vis de l'accueil des stagiaires en lien avec la nouvelle loi. Mais les membres du CSP pourraient proposer une aide pour trier les candidatures tout en évitant les conflits d'intérêt. ✓ Isabelle Blanc explique qu'habituellement notre demande est formulée en direction des universités. Concernant les missions qui nous sont proposées et les micro-projets, les présentations que nous dispensons à des étudiants (qui sont chronophages) : nous pratiquons « le retour d'ascenseur informel ». Toutefois, ce n'est pas satisfaisant car on peut passer à côté d'un sujet intéressant. >Pascal Carrère : il faut aussi examiner les leviers qu'il y a derrière ce dispositif si on le valide (stagiaire entrant dans les quotas des scientifiques et non dans celui du SMPNRVA). → DECISION : le CSP aide à la construction du cahier des charges en cas de besoins en stages... 	→ SMPNRVA : Roger Gardes, Agnès Mollon, Isabelle Blanc, DG

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
<p>Valorisation des patrimoines</p>	<p>4. Retour sur la réunion du 18/09, matin, consacrée au projet « Valorisation des patrimoines » du SMPNRVA (par Marie-Noëlle Basmaison) <i>[à laquelle participaient des membres du CSP (Mauricette Fournier, Michel Streith, Jean Corneloup, Katia Fersing, Frédéric Serre) et pour le SMPNRVA : Roger Gardes, Agnès Mollon, Isabelle Blanc, Marie-Noëlle Basmaison et Lucie Braun]</i> :</p> <p>Rappel du projet dont l'intitulé figure dans la charte 2013>2025 mais qui restait à définir. >1^{er} temps : travail d'une stagiaire en Master 2, suivi de celui effectué + une ethnologue, Lucie Braun, qui a travaillé sur 2 secteurs, le Cézallier et les Monts-Dômes, courant 2015. Cette consultation a été conduite selon une démarche participative, comprenant des réunions, ateliers composés de partenaires et habitants.</p> <p>>>Retour sur la réunion de ce 18/09, matin, à Montlosier, avec des membres du CSP : Michel Streith, Jean Corneloup, Katia Fersing, Frédéric Serre, Roger Gardes, Agnès Mollon, Isabelle Blanc, Marie-Noëlle Basmaison, Lucie Braun. Mauricette Fournier et Yves Michelin étant excusés.</p> <p>⇒ Cette rencontre a permis de revenir sur la définition des patrimoines :</p> <ul style="list-style-type: none"> > les patrimoines sont des ressources pour engager des dynamiques d'espaces (dimension sociale du développement durable), la reconnaissance d'un monde commun. Il s'agit, pour les gens, d'imaginer des façons dont ils peuvent occuper un espace individuelle et collectivement. > le patrimoine immatériel : patrimoines ethnographique et social. > volet production de la connaissance : les PNR sont des terrains de recherche > valorisation de la connaissance recherchée. <p>⇒ Le travail de Lucie Braun a permis de définir 4 grandes orientations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à respecter le lien culturel 2. Fédérer les acteurs... 3. Activer des démarches globales et transversales... 4. Révéler des propositions, des initiatives, des enjeux... <p>= Parti-pris clair d'une posture du SMPNRVA qui va mettre en avant ce qui existe sur le territoire.</p> <p>↳ Au plan opérationnel :</p> <p>>> mise en réseau des acteurs, des associations. Le patrimoine immatériel sera placé transversalement. Il s'agit d'une démarche qui doit avoir une visée sociale (habitants), économique (tourisme, visiteurs), éducative (scolaires, étudiants).</p> <p>>> Entrée via le paysage volcanique : « <i>Raconte-moi ton volcan</i> », enquête ethnographique, programmation culturelle...</p> <p>>> retour du CSP : un projet pédagogique peut être à destination de plusieurs publics, avec la participation de plusieurs acteurs à la fabrication de l'intelligence territoriale.</p> <p>☞ Calendrier potentiellement envisagé :</p> <p>2016 : production des connaissances ? 2018 : valorisation de ces connaissances ? 2019-2021 : biodiversité ?</p> <p>☞ Approche spatiale : 2 territoires (Cézallier et Monts Dômes) ont été ciblés au départ.</p> <p>- <i>Quid des autres régions naturelles du PNRVA ?</i> ⇒ Réinvestissement de la consultation (EPCI et autres acteurs) en reprenant la méthodologie de Lucie Braun.</p> <p>- <i>Quid de l'articulation entre le rôle du SMPNRVA et les partenaires et acteurs du territoire ?</i></p> <p>⇒ Suggestion : mettre en place un collectif de personnes, par secteurs géo-cohérents, intéressées par cette démarche afin de co-construire celle-ci.</p> <p>>Exemple : zoom sur la vache Ferrandaise pour faire évoluer les pratiques.</p> <p>→ Le groupe de travail constitué de ces 6 membres du CSP est intéressé pour continuer à co-construire ce projet, aux côtés du SMPNRVA.</p> <p>- Pascal Carrère : comment ce travail est-il relié à un réel besoin écologique (patrimoine herbe qui se gère au plan biodiversité mais aussi culturel et patrimonial) ? Cela pourrait être valorisé via les démarches qualité, AOP, etc...</p> <p>>Marie-Noëlle Basmaison : on peut, dans un 1^{er} temps, s'exercer sur d'autres sujets et voir, dans un 2nd temps, pour travailler sur des sujets de ce type.</p> <p>>Isabelle Blanc : le thème des paysages volcaniques a déjà été identifié : les prairies en font partie > mais il vaut mieux, en effet, s'exercer avant de traiter ce type de sujets.</p> <p>>Dominique Vollet demande si on envisage d'aborder le patrimoine gastronomique. Quelle est l'entrée envisagée ? Herbe, fromages... ?</p> <p>>Isabelle Blanc : on ne peut effectivement pas commencer à traiter tous les sujets en même temps.</p> <p>- CBi : concernant la valorisation des patrimoines : on peut relier ce sujet au travail sur les tourbières, aux sujets descendants, de protection... > cf. les candidatures du SMPNRVA à des appels à projets en cours >> nous avons été reçus sur le Cézallier et l'Artense pour mettre au point un programme d'actions en inversant la démarche et en partant des envies ou pas, des besoins et attentes locales (2016). Egalement,</p>	<p>→ SMPNRVA : Roger Gardes, Agnès Mollon, Isabelle Blanc, Marie-Noëlle Basmaison, Lucie Braun</p> <p>+ Membres du CSP :</p> <p>Michel Streith, Jean Corneloup, Katia Fersing, Frédéric Serre, Mauricette Fournier, Yves Michelin</p>

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
	<p>travail sur la pie-grièche en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Yves Michelin : actuellement, nous menons des travaux sur l'Artense, à Cros (sur territoire de la CC Sancy-Artense), avec l'ADASEA, sur les systèmes (sous SIG). <i>Ce peut être utile de remobiliser ces données.</i> - Jean Corneloup demande quelle place doit occuper le CSP ? Est-il placé à l'extérieur du SMPNRVA ou est-il intégré au SMPNRVA pour collaborer directement avec lui (recherche-action) ? - Isabelle Blanc : il y a 7 niveaux d'intervention du CSP : <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} niveau : <ul style="list-style-type: none"> > expertise scientifique > expertise sur le projet du Parc 2^{ème} niveau : <ul style="list-style-type: none"> > avis sur projets d'études 3^{ème} niveau : <ul style="list-style-type: none"> > experts (stages) 4^{ème} niveau : <ul style="list-style-type: none"> > contribution à des travaux, thématiques (sorcellerie, etc) 5^{ème} niveau : <ul style="list-style-type: none"> > rencontre avec des acteurs de terrain pour acquérir une connaissance du milieu dans lequel on demande au SMPNRVA d'être présent 6^{ème} niveau : <ul style="list-style-type: none"> > mise en place d'études et d'enquêtes... sur le territoire Parc dans le cadre de travaux universitaires 7^{ème} niveau : <ul style="list-style-type: none"> > relations avec les Universités, le Grand Clermont, les écoles... <p>-Autres questions des membres du CSP :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Ressources financières qui peuvent être attribuées au CSP ? > Rôle du Président ? <p>> Roger Gardes : le fonctionnement des CSP est très différent d'un PNR à l'autre. Cela dépendra de vous aussi. Le projet de Parc est déjà construit. Vous arrivez donc après la révision de la charte mais il faudra construire la prochaine période de 3 ans avant la fin de validité de l'actuelle. Et vous nous y aiderez.</p> <p>>> Vous êtes un organisme partenaire mais pas extérieur. La relation au territoire (quelque 400 réunions) a été réalisée au cours de ces dernières années mais il nous manquait cet appui scientifique.</p> <p>> La question du fonctionnement du CSP est très ouverte : c'est à vous de construire la manière dont vous allez travailler et ce sur quoi vous voulez travailler.</p> <p>> Isabelle Blanc : certains d'entre vous ont contribué à la charte 2013>2025 : Dominique Vollet, Jean-Bernard Marsat, Yves Michelin, notamment... Nous sommes en début de charte. Nous aurons une évaluation intermédiaire en 2018. D'ici-là, nous aurons une vraie marge de manœuvre pour rectifier le tir si besoin. Vous avez donc un rôle fondamental à jouer. Votre assiduité aux réunions du CSP est nécessaire à son bon fonctionnement. Le SMPNRVA n'a pas d'idées reçues. On va fonctionner sur des opportunités mais de façon plus stratégique (avant c'était sur des opportunités bilatérales essentiellement).</p> <p>> Jean Corneloup : <i>on peut envisager de répondre à des appels à projets collectifs pour agir collectivement.</i></p>	
<p>Evaluation de la charte 2013>2025 du PNRVA</p>	<p>5. point spécifique « évaluation » (par Carine Dubos) :</p> <p>La mise en place de l'évaluation de l'application de la charte est préparée de façon partenariale via :</p> <ul style="list-style-type: none"> > un groupe technique (Région, Départements 15 / 63, DREAL, membres volontaires du Conseil scientifique) > un COPIL (Région, Départements 15 / 63, DREAL, sous-préfecture d'Issoire). <p>Le décret et la circulaire de 2012 précisent les attendus en la matière. Il s'agit, au regard de valeurs mesurées à T0 et de valeurs objectifs T2025 (fixées en amont) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > (démarche 1) d'analyser l'efficacité de l'application de mesures / dispositions phares de la charte, en termes de résultats/réalisations produits et d'engagements du SMPNRVA et des signataires > (démarche 2) d'analyser les évolutions constatées du territoire durant l'application de la charte > (démarche 3) d'indiquer si des évolutions constatées sur le territoire découlent de l'application de la charte et/ou de facteurs exogènes, s'agissant d'une démarche expérimentale, non exhaustive (à prévoir pour 2 à 3 grands enjeux mesurables), dépourvue de toute logique de sanction, faisant le lien entre les 2 démarches précédentes. <p>La charte du PNRVA (structurée en orientations > sous-orientations > mesures > dispositions) répond globalement bien aux 2 premières démarches (indicateurs et engagements figurant dans la charte), mais ne prévoit pas de questions évaluatives, ni la 3^{ème} démarche.</p> <p>Suite à une première réunion du groupe technique en juin dernier (pour rappeler la méthodologie établie lors d'une réunion FPNRF / MEDDE / PNR d'avril 2013 concernant les modalités de mise en œuvre des attendus réglementaires précités et échanger sur les dispositions à retenir à l'évaluation), le COPIL a pris</p>	<p>→ Roger Gardes, Agnès Mollon, élus du CS du SMPNRVA, Isabelle Blanc, Carine Dubos, Olivier Roquetanière</p>

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
	<p>les décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > se conformer au mieux aux attendus du décret et de la circulaire d'application de 2012 > envisager une première évaluation fin 2018 <p>et éventuellement une seconde en 2022 (dans la mesure où la durée du classement du PNRVA serait étendue jusqu'en 2028 – normalement le PNRVA ne serait pas concerné - et où la réalisation de la première évaluation intermédiaire n'aura pas été trop lourde à financer et mener), avec le recours à une prestation externe, portant notamment sur une analyse des avis et ressentis (entretiens et réunions territoriales et institutionnelles à mener), ainsi que de l'évolution d'indicateurs (résultats et réalisations, descripteurs de territoire) et du respect d'engagements (SMPNRVA, signataires) prédéfinis</p> <p>Tout en sachant que le suivi annuel de ces indicateurs et engagements permettra de se rendre compte en continu du niveau d'atteinte des valeurs objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> > préparer d'ici fin 2015 le dispositif nécessaire aux démarches 1 et 2 de l'évaluation, à savoir le suivi en continu des valeurs d'indicateurs et d'engagements, ce qui suppose de : <ul style="list-style-type: none"> - retenir les dispositions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ permettant d'agir en faveur de la préservation des patrimoines - objet du classement des PNR - et de l'urbanisation (attendus de la circulaire) ▪ dépendant particulièrement du classement du Parc (notion de plus-value, d'effet levier, de spécificité ou de responsabilité) et donc de la politique menée ▪ au titre du Parc, par rapport à des politiques relevant d'autres échelles de territoire ▪ reposant, si possible, sur une capacité réelle d'intervention du SMPNRVA ▪ pouvant être liées aux critères de la reconnaissance de la charte comme Agenda 21, dont les modalités de gouvernance (partie 4 de la charte) ▪ sans conserver la priorisation indiquée dans les pages 200 à 203 du rapport de charte (davantage liée à l'action du SMPNRVA) <p><i>Concrètement, le COPIL a retenu pour l'évaluation environ 30 dispositions phares (sur 60 au total), ainsi que quelques dispositions en matière de gouvernance. Il souhaite cependant que le groupe technique approfondisse les propositions de dispositions à évaluer en ce qui concerne les mesures relatives aux thèmes forêt / filières bois et ressources du sous-sol / filière pierre volcanique.</i></p> - définir les questions évaluatives (au moins une par sous-orientation) pour guider l'évaluateur sur ce qui est important à analyser au regard de chaque mesure évaluée - choisir les indicateurs de la charte à retenir en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ limitant fortement leur nombre à 30-40 indicateurs (et les engagements du SMPNRVA à 60) ▪ simplifiant leur formulation, voire en procédant à leurs regroupements quand cela est possible ▪ s'assurant de valeurs pour T0 = 2014 et en proposant des valeurs objectifs servant également pour l'interprétation de leur évolution durant les 12 ans > envisager en 2016 (avec si possible un accompagnement important du Conseil scientifique) la démarche 3 de l'évaluation. <p>→ Poursuite de la préparation des dispositifs d'évaluation de la charte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> > pour les démarches 1 et 2, d'ici fin 2015 / début 2016, préparation par le groupe technique évaluation (auxquels participent plusieurs membres volontaires du CSP) pour le COPIL : <ul style="list-style-type: none"> > de la liste finalisée de dispositions à évaluer > des questions évaluatives > d'une liste d'indicateurs et d'engagements qui seront à mesurer sur les 12 ans (en déterminant des valeurs objectifs en amont) > pour la démarche 3, courant 2016, au regard d'un nombre très restreint d'enjeux à évaluer, mettre en place une méthodologie avec un appui fort du CSP s'il en est d'accord, <p><i>Les échanges lors de la présente réunion du CSP aboutissent à l'idée d'une opportunité de mettre en place dans ce cadre un projet de recherche fondamentale qui pourrait faire l'objet d'une thèse, à financer grâce à une bourse SIC pour un élève-fonctionnaire (sinon, des crédits des lignes Actions pilotes des PNR de la Région et de la DREAL Auvergne). Le SMPNRVA peut sonder le MEDDE dans ce sens.</i></p> 	

